

A LA UNE – L'AFRIQUE DU NORD ET LE MOYEN ORIENT INVIVABLES VERS 2100 ?

Des climatologues ont prédit que les températures extrêmes et les vagues de chaleur vont augmenter en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Si rien n'est fait pour lutter contre le réchauffement climatique, ces régions finiront par devenir invivables pour des centaines de millions de personnes au cours de ce siècle.

En effet, en tout état de cause, les températures en été vont augmenter au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et ce, non seulement jusqu'à deux fois plus rapidement que la moyenne pour la Planète mais peut-être aussi d'un facteur deux. Même en maintenant cette augmentation à 2 °C, les températures en été, certains jours, pourraient ne pas descendre en dessous de 30 °C la nuit et atteindre 46 °C la journée. Surtout, alors qu'entre 1986 et 2005, il faisait très chaud pendant une durée moyenne d'environ 16 jours, ce chiffre pourrait être porté à 80 vers 2050 et plus de 100 vers 2100. Si rien n'est fait, que ce soit en utilisant massivement des énergies renouvelables ou en séquestrant le CO₂, ce chiffre sera même de 200.

Ainsi, c'est la survie des quelques 500 millions d'habitants de cette partie de la planète qui serait menacée.

DECHETS – LA FRANCE PREND DES MESURES EN VUE DE REDUIRE LES DECHETS JETABLES

Devant le danger que les couverts et contenants en plastique représentent pour l'environnement, les députés ont décidé, comme pour les pailles, de voter leur interdiction dès 2020.

Ce 14 septembre, les députés ont décidé d'aller plus loin, en adoptant en nouvelle lecture un amendement au projet de loi agriculture et alimentation, visant à interdire également les « couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladier, boîtes » Si la France a décidé d'en finir avec le plastique à usage unique, c'est par ce qu'elle y a largement été incitée par l'Union européenne. Ces objets, que l'on estime responsable de 70 % de la

AGRICULTURE – LE NIGER RECOURT AUX BIOTECHNOLOGIES POUR RELANCER LA FILIERE BOVINE

Pour endiguer le déficit de production de lait et de viande, le gouvernement nigérien a décidé de recourir aux biotechnologies, notamment à l'insémination artificielle des vaches.

La technique, introduite dans le pays depuis quelques années, fait le bonheur des éleveurs.

Selon la direction de la promotion des filières animales et de la qualité au ministère de l'élevage, l'insémination artificielle bovine a permis de faire passer la production de lait de vache de 460.000 litres à 691.000 litres, de 2010 à 2017 ; et celle de la production laitière en général (bovine, cameline, ovine et caprine) de 960.000 litres à 1.313.000 litres à la même période.

Elle permettra, selon le ministère, de porter la production locale de lait à 1.600.000 litres par an d'ici 2021.

L'enjeu est de taille : il s'agit d'utiliser ces techniques modernes, aussi bien pour garantir la sécurité alimentaire, que pour réduire le déficit de la balance commerciale du pays.

Malgré un capital bétail qui se chiffre à plus de trente-cinq millions de têtes, le Niger importe en effet chaque année environ 1,2 million de tonnes de lait et produits dérivés, pour une valeur d'environ 16 milliards de Francs CFA.

pollution des mers ont été listés par la Commission européenne, qui a proposé le 28 mai dernier une batterie de mesures afin d'en réduire drastiquement la consommation.

ASIE – LA CHINE SOUHAITE INSTITUER UN ENVIRONNEMENT COMMERCIAL LOYAL POUR LES ENTREPRISES CHINOISES ET ETRANGERES

Le Premier ministre chinois Li Keqiang a annoncé mercredi que la Chine instituerait un environnement commercial traitant les entreprises chinoises et étrangères sur un pied d'égalité et garantissant une concurrence loyale.

"La Chine redoublera d'efforts pour promouvoir l'ouverture, approfondir la réforme dans tous les domaines, faciliter davantage l'accès au marché, améliorer la transparence des politiques ainsi que poursuivre une réglementation juste et équitable", a déclaré M. Li lors de la réunion plénière d'ouverture du Forum d'été de Davos, dans la ville portuaire de Tianjin.

"Nous optimiserons l'environnement commercial. Peu importe qu'il s'agisse d'une entreprise chinoise ou étrangère, une fois enregistrée en Chine, elle devrait bénéficier d'un traitement équitable dans des domaines tels que la simplification de l'administration, la réduction de taxes et d'impôts ainsi que la réglementation juste et équitable", a-t-il indiqué.

POLLUTION – SUITE JUDICIAIRE DU GLYPHOSATE

Aux Etats-Unis, la filiale de Bayer a fait appel, mardi 18 septembre, devant un tribunal californien de sa condamnation à verser 289 millions de dollars, soit 247 millions d'euros, à un jardinier atteint d'un cancer après avoir utilisé du Roundup, un de ses herbicides à base de glyphosate.

L'entreprise avait annoncé son intention de faire appel, dès la fin du procès, le 10 août. C'est désormais chose faite. Dans les documents déposés, mardi, devant la Cour supérieure de Californie de San Francisco, la filiale de Bayer estime que la décision du jury l'ayant condamnée est insuffisamment étayée par les preuves présentées par Dewayne Johnson.

La plainte de Dewayne Johnson, déposée en 2016, a fait l'objet d'un procès rapide en raison de la gravité de son lymphome non hodgkinien, un cancer du système lymphatique causé selon lui par des années d'exposition au Roundup et au Ranger Pro, un autre herbicide de Monsanto.

BIODIVERSITE – AUSTRALIE : UN ROBOT SOUS-MARIN POUR PROTEGER LES RECIFS CORALLIENS

Des chercheurs de la Queensland University of Technology en Australie ont récemment lancé leur robot sous-marin "Rangerbot". L'appareil est capable de localiser et d'éliminer les étoiles de mer à "couronne d'épines", une espèce qui menace les récifs de la Grande Barrière de Corail. Ce projet a été développé en collaboration avec la Great Barrier Reef Foundation et avec Google, qui a apporté un financement de 750 000 dollars.

Le "Rangerbot", dirigeable au moyen d'une tablette, peut filmer sous l'eau de jour comme de nuit et informer ses opérateurs en temps réel sur la situation des récifs coralliens. Selon le professeur Matthew Dunbabin, co-fondateur du projet, il est capable d'observer "le blanchissement des coraux, la qualité de l'eau, les espèces nuisibles, la pollution et l'envasement". Il ajoute que cela pourrait contribuer à "mieux cartographier des zones sous-marines à des échelles précédemment impossibles".

Une espèce d'étoile de mer dite à "couronne d'épines" (*Acanthaster planci*), qui se nourrit essentiellement de coraux, menace la biodiversité du célèbre récif australien. L'innovation des chercheurs la Queensland University of Technology pourrait aider à la détruire, grâce à l'injection d'une toxine mortelle. Le robot, spécialement "entraîné" à reconnaître cette espèce, aurait une précision de localisation de 99,4 %.



CE, 6^{ème} chambre, 26 septembre 2018, n°406169

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de la Somme ont demandé au Tribunal administratif de Lille d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté par lequel le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, a délimité les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Artois-Picardie, selon les articles R211-75, R211-76 et 211-77 du Code de l'environnement.

Le tribunal administratif a annulé cet arrêté. Par la suite, la Cour administrative d'appel de Douai, saisie par le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a annulé ce jugement et rejeté la demande de la FDSEA de la Somme.

Le Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a prescrit aux préfets concernés d'utiliser la méthode du « percentile 90 » afin d'identifier les valeurs des concentrations en nitrates pertinentes, bien que cette méthode ne soit prévue par aucun texte, afin de déterminer les zones vulnérables à la pollution. En conséquence, la FDSEA de la Somme est fondée à demander l'annulation de l'arrêt attaqué.

RandgoldResources, qui exploite des mines en Afrique, est sur le point d'être racheté par le canadien Barrick Gold.

Barrick Gold a lancé lundi 24 septembre une offre de rachat amicale sur son concurrent RandgoldResources dans le cadre d'une transaction toute en actions de 18,3 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros) qui donnera naissance au numéro un mondial de l'or en termes de capitalisation boursière. L'annonce d'un accord est imminente.

A la suite de l'annonce de cette opération, le titre RandgoldResources s'adjuge 5,4% à 51,88 livres vers 12h00 GMT en Bourse de Londres, signant la deuxième plus forte hausse de l'indice européen Stoxx 600 .STOXX , qui recule pour sa part de 0,25%.

 **AFRIQUE – PARTICIPATION DU SENEGAL A LA 7EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE MINISTERELLE AFRICAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Sénégal à la 7^{ème} session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement (CMAE). Le Sénégal prend part depuis le 17 septembre 2018 au siège de ONU Environnement à Nairobi (Kenya), à la septième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement (CMAE).

Portant sur le thème « Concrétiser les politiques environnementales grâce à des solutions innovantes », la session vise principalement à permettre aux ministres africains de l'environnement, de débattre des stratégies et des plans devant être mis en place pour que le concept de solutions environnementales dépasse le niveau stratégique et se concrétise par l'application de mesures novatrices.

Les travaux de cette session ont été sanctionnés par l'adoption de diverses résolutions comme suit. 1. Projet de décision sur la participation de l'Afrique à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-4) ; 2. Projet de décision sur la diversité biologique (Position de l'Afrique en direction de la COP 14 sur la Biodiversité) ; 3. Projet de Décision sur le changement climatique (Position de l'Afrique en direction de la COP 24 sur Changements Climatiques) ;et 4. Déclaration de Nairobi sur la mise en œuvre des politiques environnementales à travers des solutions novatrices aux problèmes environnementaux en Afrique.